

Par un manque de précaution incroyable, ce dernier, avant de descendre de son fourgon, oubliant de serrer les freins, et, avant de pouvoir prendre une décision avec le mécanicien, le train, composé d'une machine et de trois wagons à marchandises, refoula, et, après un parcours de sept à huit cents mètres, les wagons quittèrent le rail et se jetèrent dans un ravin de huit à dix mètres de profondeur; la machine vint tomber sur la grande route.

Cet accident a eu pour suites la mort du chauffeur qui, en sautant, se cassa l'épine dorsale. La chute des wagons a également entraîné la mort d'un garde nuit, qui était monté dans le train sans autorisation, et dont la présence par ce fait, y était ignorée. Un serrefrein, quoique blessé, est actuellement en voie de guérison.

— On nous écrit de New-York :

Les journaux de New-York ont dû apporter en Europe le récit d'une affaire qui fait grand bruit dans le comté de Rockland (Etat de New-York) et qui rappelle en petit l'affaire Troppmann.

Le mois dernier, on annonçait comme devant avoir lieu prochainement à New-City la pendaison d'un Français, Antoine Maurer, condamné à mort pour avoir assassiné un Allemand nommé Fuertter. La colonie allemande, à laquelle appartient Fuertter, avait apporté une vive passion dans la poursuite de cette affaire. L'amour-propre national s'en était mêlé, et des dépositions d'un caractère suspect n'avaient pas peu contribué à la condamnation de l'accusé. Mais tout à coup, la nouvelle s'est répandue que le consul de France à New-York, saisi par les avocats d'un mémoire dans lequel on exposait que toutes formalités légales avaient été violées à l'égard de Maurer était intervenu auprès des autorités locales et avait demandé formellement la révision d'un procès dont le résultat terrible devait, selon toutes les apparences, être joint aux erreurs judiciaires dont gémit l'humanité.

Voici les faits qui ont amené la condamnation. Au mois de mars dernier, un habitant du pays, en se rendant le dimanche à la messe, découvrit, dans le sillon d'un champ de blé, le cadavre d'un homme d'une trentaine d'années. Le corps était en grande partie dépourvu de ses vêtements; la face était méconnaissable, le nez avait été coupé ainsi qu'une des oreilles, et le crâne était perforé par trois profondes blessures. Cependant, on n'apercevait aucune trace de lutte; les vêtements, ce qui en restait du moins, n'étaient point tachés de sang. Ce qu'il y avait de plus singulier, c'est que le corps de la victime paraissait avoir été apporté là dans un tonneau qu'on avait laissé sur la place. Les habitants du pays furent bientôt réunis, et se livrèrent immédiatement aux recherches pour découvrir l'assassin.

On apprit qu'un individu, nommé Fuertter, tailleur de profession, et qui n'était autre que la victime, s'était rendu à Spreng-Valley pour se rencontrer avec le nommé Maurer, son débiteur, à qui il venait demander son remboursement. On crut reconnaître sur Maurer un pantalon qui avait appartenu à Fuertter. Le cadavre de ce dernier était en effet sans pantalon, et ce premier indice permit de remonter à d'autres preuves. Nous n'avons pas l'intention de reproduire tous les détails de ce procès. Nous voulons seulement en relever les circonstances les plus marquantes et qui donnent l'idée la plus étrange de la manière dont s'administre la justice criminelle dans ce pays. Maurer comparut devant le tribunal New-City, composé de la Cour et de douze jurés. Maurer opposa les plus vives dénégations au crime dont il était accusé; mais il paraît qu'il aurait fait dans l'instruction des aveux qui lui auraient été arrachés par les moyens les plus odieux. L'avocat du district, chargé de l'instruction, a eu l'idée de couper la tête de l'homme assassiné et de s'en servir comme épouvantail vis-à-vis de l'inculpé.

Les journaux de New-York ont donné à ce sujet des détails incroyables. Maurer, mis en présence de cette tête coupée, garda d'abord son sang-froid; mais, à partir de ce moment commença pour lui une obsession infernale. Il trouve la tête dans son lit quand il va se coucher; on l'appelle dans le couloir qui précède sa cellule, on le fait asseoir à une table, on enlève le tapis qui la couvre et sur le bois apparaît cette face blême, grimaçante, aux yeux caves. Il demande de l'eau pour se laver, on le fait passer dans la cellule voisine de la sienne; et y trouve un seau; il s'en approche pour s'y baigner le front. Horreur! la tête est au fond de l'eau.

Nous le demandons, dit le Courrier des Etats-Unis, jamais génie infernal, jamais l'imagination des torturés-jurés des temps sombres, ont-ils inventé d'aussi abominables visions pour frapper l'esprit d'un accusé et lui dicter des révélations? Et c'est par de pareils moyens qu'on a obtenu de Maurer de prétendues confessions qui sont une des bases importantes du verdict prononcé par les jurés. Des confessions, il en a fait trois ou quatre, le malheureux, incohérentes, différant toutes les unes des autres, et toutes faites avec la même sincérité. Imagine-t-on ce prisonnier cet homme déjà troublé, blessé, profondément ébranlé par l'accusation capitale, juste ou injuste, qui pèse sur lui, se trouvant subitement, dans le miroir de l'eau où il va plonger son front, face à face avec une tête crispée par la mort, qui le regarde! Et quand, épouvanté par cette horrible vision, il veut fuir, il se heurte à des figures humaines qui ricanent de son affolement!

Mais le verdict lui-même, comment a-t-il été obtenu? Le jury était depuis trois heures en délibération sans pouvoir se mettre d'accord sur la décision. On sait que, aux Etats-Unis comme en Angleterre, le verdict doit être rendu à l'unanimité et que le jury ne recouvre sa liberté qu'après le vote. Le jury fit demander à la Cour de nouvelles instructions; dix membres étant pour l'acquiescement et deux seulement pour la condamnation. A neuf heures du matin, de guerre lasse, les dix jurés qui avaient opiné pour l'acquiescement cédaient à la minorité et le verdict de condamnation était prononcé.

Tel est ce procès, dont tout le monde parle dans le district de Rockland. L'intervention du consul de France n'a fait que raviver les susceptibilités et les amours propres, et le résultat définitif est l'objet de paris importants. Il paraît que les démarches de l'agent de la France à New-York, M. de Laforest, activement secondées par celles de plusieurs personnes notables et par les fonds que le gouvernement français a mis à la disposition des avocats pour la révision du procès n'ont pas été inutiles. On annonce qu'un sursis indéfini à l'exécution a été obtenu et que la nouvelle procédure suit son cours. Malheureusement le moral de l'inculpé paraît assez fortement atteint et il est à craindre que les terreurs dont il a été assailli ne laissent dans son esprit des traces ineffaçables.

Un Anglais nommé Michel Puckridge n'a rien trouvé de mieux pour se débarrasser de sa femme que de la rendre folle en lui chatouillant la plante des pieds avec une plume pendant des heures entières.

La pauvre créature était affligée de varices; et un jour qu'elle s'en plaignait, son mari lui dit : — J'ai un remède infallible, mais pour l'appliquer avec succès, il faut que je te lie sur une planche avec des cordes.

La femme y consentit, et alors commença ce supplice du chatouillement qui ne finit que lorsqu'elle eut perdu complètement la raison.

Nous avons raconté, avant hier, la tentative d'assassinat commise en chemin de fer sur M. Constant James.

Nous sommes heureux d'apprendre que le docteur est aujourd'hui hors de danger; il est couché et ne pourra d'ici plusieurs jours sortir de son appartement de la rue de Luxembourg.

Ajoutons que le docteur est soigné par MM. Manec et Nélaton.

Vendredi dernier, la ville de Cognac a été le théâtre d'un triste drame, accompli dans des circonstances telles, que la plus grande réserve nous est imposée dans la narration de ce douloureux événement, tant que l'instruction n'aura pas dit son dernier mot.

Il paraît que le sieur B..., tailleur, marié et père de famille, demeurant rue de l'Association, entretenait, depuis quelques temps, de coupables relations avec la fille L..., surnommée C...

On assure qu'avant-hier matin, B... avait remis à sa maîtresse une somme assez importante destinée à faciliter, dès le soir même, leur commun départ de la ville de Cognac.

Vers midi, le sieur B..., prévenu que la fille L... dissipait l'argent qu'il lui avait remis, en compagnie d'un sieur J..., se rendit, exaspéré, au domicile de cette fille, armé d'un revolver et d'un poignard.

A sa vue, la fille L... prit la fuite et le sieur J... se précipita par la fenêtre.

B... s'acharna à la poursuite de son rival, qui, après une course assez longue, se réfugia enfin chez le sieur H..., serrurier, rue de Jarnac.

B... ne tarda pas à atteindre le lieu de refuge de J..., et croyant assurer sa vengeance, il tira deux coups de revolver dans l'atelier. Malheureusement, cette double décharge atteignit le serrurier H... Une balle lui coupa la phalange d'un doigt; l'autre lui pénétra si profondément dans les côtes qu'elle n'a pu être extraite.

Le meurtrier, persuadé qu'il venait de tuer J..., arma une troisième fois son revolver et se fit sauter la cervelle. Il expira quelques minutes après en s'écriant : « Ah ! je suis perdu ! »

Des soins furent immédiatement prodigués au serrurier H..., dont l'état aujourd'hui est aussi satisfaisant que possible, bien que sa vie ne soit pas encore hors de danger.

On ajoute que J... aurait, avant sa fuite du domicile de la fille L..., reçu un coup de poignard de B...; mais que cette blessure est sans gravité.

Une enquête judiciaire a été immédiatement commencée.

On sait que les dernières neiges sont restées fort longtemps sur les toits des maisons. A Passy, ces maisons s'élevaient par gradins sur une hauteur. Les habitants, voulant se débarrasser des neiges, les avaient fait tomber dans une ruelle descendante où, mêlées à des débris de toute nature, elles s'étaient amoncées de manière à former un amas de la hauteur de deux ou trois maisons superposées.

Quatre ouvriers cantonniers avaient été chargés hier, vers cinq heures du soir, de déblayer cette montagne de neiges. Pour hâter leur besogne, ils eurent la malencontreuse pensée de l'attaquer par la base, espérant ainsi la faire ébouler et pouvoir jeter les débris dans l'égout le plus voisin.

Malheureusement, trois d'entre eux avaient déjà perdu la vie; ce sont les nommés Montbely, âgé de trente ans; Henri, âgé de cinquante-six ans, et Maignole, âgé de trente ans.

Le quatrième ouvrier, nommé Sommier, âgé de quarante et un ans, avait la jambe droite fracturée, et le tibia, déchirant les chairs, faisait une saillie de plusieurs centimètres hors de la blessure.

Après avoir reçu les premiers secours, cet infortuné a été transporté à l'hôpital Beaujeon.

M. Roidot, commissaire de police du quartier assistait à ce sauvetage. (Le Droit).

L'homme sur qui fut racontée la plus inouïable quantité d'anecdotes est certainement Rosambeau. Mais on lui a fait endosser tant de banalités — comme de jouer tous les rôles en général, de se faire cirer les jambes, faute de bas, — qu'il semble aujourd'hui n'être qu'un Pasquin, qu'un bouffon de cabaret.

Il s'agissait d'un souper monstre. Le pari fut tenu.

On jouait ce soir-là Turcaret. Rosambeau avait revêtu le riche habit brodé, nécessaire à l'interprétation de son personnage.

Le spectacle terminé, il se présente, dans son habit étincelant aux huissiers de la préfecture et leur jette négligemment ces noms : Monsieur de la Rosambeau, seigneur de Turcaret, prince de la finance et roi du théâtre.

Et il entre en plein bal, sur les talons du valet qui répète, sans y rien changer, la phrase ébouriffante.

Rosambeau salue à droite et à gauche sans sourcilier, et parvient ainsi au milieu des salons, où il est accosté par M. le préfet tout effaré, arrivant au-devant du visiteur imprévu, dont les broderies tapageuses s'alliaient si bien avec les noms redondants.

La conversation s'engage aussitôt entre eux, à demi-voix. Rosambeau souriant et calme, le préfet pâle et troublé : — Que faites-vous ici, monsieur ? — Vous le voyez, monsieur le préfet, je fais le tour de vos salons. — Mais, monsieur, que signifie ? — C'est une gaucherie... et j'ai l'habitude de les gagner... — Je vais vous faire chasser. — Chut !... n'élevez donc pas la voix, vous seriez obligé de me faire jeter à la porte... Comprenez bien que le ridicule ne serait pas pour moi, et que le préfet doit, autrement que le comédien, redouter le scandale.

Et le préfet ne souffla plus mot, mais n'en continua pas moins à l'escorter dans sa promenade circulaire au milieu de la noble assistance qui, surprise, leur livrait passage, sans deviner à quel spectacle burlesque elle était conviée.

Tout en lui reprochant son incartade à voix basse, il ne cessa de l'accompagner jusqu'à sa sortie, laquelle se fit de la façon noble et digne qui convient à un personnage dont les titres se perdent dans les nues.

Le pauvre magistrat, voulant s'assurer que le comédien partait en effet, ne le quitta pas d'une semelle jusqu'à la porte de l'hôtel. Enfin, le mystificateur rejoignit le groupe qui l'attendait et qui le salua de ses acclamations.

Le préfet respira et Rosambeau soupa. Le pari était absolument et loyalement gagné. (Figaro)

Il y a un mois, une petite fille allemande à Brooklyn, est tombée malade; on l'a crut morte et elle a été enterrée. Dans la soirée du jour de l'inhumation la mère se rendit au cimetière, et collant son oreille sur la terre, elle crut entendre du bruit; il lui sembla que son enfant se mouvait dans son cercueil. Elle ne voulut pas appeler du monde, craignant que l'on ne se moquât d'elle; elle se mit à creuser la terre et quand elle fut arrivée au cercueil, elle l'enleva précipitamment. Elle constata que le corps de l'enfant était encore tout chaud. Elle emporta l'enfant dans ses bras; un médecin fut appelé et l'on fit tout au monde pour rappeler l'enfant à la vie; il était trop tard. La vitalité avait cessé et au bout de quelques heures, le corps était raide et glacé. On l'enterra de nouveau et tout fut fini.

Les journaux de Londres ont reçu d'affligeantes nouvelles du Cap de Bonne-Espérance, qui vient d'être éprouvé par des vents du sud terribles. La tempête qui a commencé le 20 octobre, a duré quatre jours. Des pluies torrentielles ont fait déborder toutes les rivières et causé des inondations. Il a péri beaucoup de monde et les dommages sont considérables.

En Italie, les pluies persistantes ont occasionné des dégâts considérables. La plupart des fleuves et des rivières sont sortis de leur lit. Des digues ont été rompues, et les eaux, envahissant des villes et des campagnes, ont tout emporté dans leur cours.

A Pise, l'ingénieur en chef envoyé pour réparer les brèches faites par l'inondation, s'est vu bloqué pendant douze heures, sans qu'il fût possible de venir à son secours. Plusieurs personnes ont été noyées. On portait dans des barques des vivres pour les habitants réfugiés aux étages supérieurs et que les eaux retenaient captifs.

Le club des hommes gras, de New-York, vient de tenir son assemblée générale. James Firk, un particulier qui s'est beaucoup engraisé à la Bourse de New-York, présidait cette réunion de famille. Le nombre des membres est à ce jour de cent soixante. Le rév. Ward Beecher avait été proposé comme membre du club, mais il a été blackboulé. On l'a trouvé encore trop maigre.

Un bâtiment de commerce français passant à Zante (Archipel) a été pillé par les habitants. Les autorités de l'île ont arrêté les coupables qui vont être poursuivis comme pirates.

M. P... commerçant de Neuilly, avait réuni avant-hier quelques amis pour fêter le baptême de son premier-né.

On commençait à dîner, quand tout-à-coup un bruit terrible retentit, les portes du buffet volent en éclats, un projectile traverse la salle et va frapper au front Mme P..., qui tombe baignée dans son sang.

Mais les convives, glacés d'effroi, se regardent avec stupeur sans pouvoir deviner la cause de cet accident; ce n'est qu'après quelques minutes que l'on put se rendre compte de cette explosion.

La bonne avait monté de la cave, quelques instants auparavant, deux siphons qu'elle avait placés dans le buffet; l'un des deux siphons avait éclaté, et c'était l'armature en plomb qui était allée frapper la maîtresse de la maison à la tête.

Mme P... a été grièvement blessée; néanmoins, son état n'inspire aucune crainte.

On écrit d'Ostende, 13 décembre : L'exploitation des bains de mer d'Ostende a été adjugée aujourd'hui, pour un terme de neuf ans, à M. Emile Fineau, de Tournay, à 21,350 fr. par an.

L'adjudication précédente, qui avait eu lieu il y a neuf ans, ne présentait que 8,000 fr. par an; donc 13,350 fr. en plus, aujourd'hui, pour la caisse communale.

On écrit de Chimay : « Dans sa bienveillante sollicitude pour la classe ouvrière, le prince de Chimay fonda, en 1865, les cours d'adultes établis en cette ville, sous la direction des Frères de la Doctrine Chrétienne. L'enseignement de la langue flamande et de la musique y fut successivement ajouté à ses frais.

Cette année, le prince a bien voulu compléter son œuvre par la création d'une classe spéciale de dessin.

L'ouverture de cette classe a été accueillie avec un véritable bonheur par nos bons ouvriers, et un grand nombre d'entre eux se sont empressés d'en profiter pour acquérir ou perfectionner les connaissances qui peuvent leur être utiles dans l'exercice de leurs professions.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

Lett. aff. non-aff. Jusq'à 10 gr. inclus. 0 f. 20 c. 0 f. 30 c.

de 10 gr. à 20 gr. incl. 0 40 0 60

de 20 gr. à 40 gr. » 0 80 1 20

de 40 gr. à 60 gr. » 1 60 2 40

de 60 gr. à 100 gr. » 2 40 3 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

Lett. aff. non-aff. Jusq'à 10 g. inclus. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c.

de 10 g. à 20 g. » 0 20 0 30

de 20 g. à 40 g. » 0 40 0 60

de 40 g. à 60 g. » 0 80 1 20

de 60 g. à 90 g. » 0 40 0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

Lett. aff. non-aff. Jusq'à 15 g. inclus. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c.

de 15 g. à 30 g. » 0 20 0 25

de 30 g. à 60 g. » 0 30 0 35

de 60 g. à 90 g. » 0 40 0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 19 Décembre.

Grand succès du Théâtre du Gymnase.

FROU-FROU

pièce en 3 actes par MM. Meillac et Halévy.

Le chapeau d'un horloger, comédie en un acte.

Un monsieur qui a perdu son mot, vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures.

FROU-FROU à 7 heures.

Lundi 20.

Dernière représentation de FROU-FROU

Je dîne chez ma mère, comédie en un acte.

On commencera à six heures 3/4.

FROU-FROU à 7 h. 3/4.

Théâtre Populaire.

Dimanche 19 Décembre.

Bruno le fleur, comédie-vaudeville en deux actes.

La cocarde tricolore, drame mêlé de chant en 3 actes.

On commencera à 6 heures.

Lundi 20 Décembre.

Les mémoires du Diable, comédie-vaudeville en 3 actes.

Les deux divorces, vaudeville en un acte.

On commencera à six heures 3/4.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 18 décembre 1869

OBLIGATIONS DES VILLES:

Armentières. 505 ..

Lille 1860. J. A. 1865. 100 50

Lille 1863. J. J. Janv. 1864. 101 75

Lille 1868. libérées. 510 ..

Roub.-Tourcoing, R. à 50. 40 50

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix. 501 25

Comptoir Devidier et Co. 525 ..

Credit industriel du Nord. 510 ..

Caisse Pérot et Comp. 370 ..

Compagnie le Nord incendie 200 fr. p. 1300 ..

Gaz de Wazemmes à 1300 ..

1125 ..

Caisse commerc. de Roubaix. 541 25

Lille à Béthune, actions. 405 ..

Lille à Béthune, oblig. 303 75

Aniche (le douzième) 250 ..

Azincourt. 250 ..

Anchy-au-Bois. 1840 ..

Bruay. 445 ..

Bully-Grenay, anc. 1100 ..

Carvin. 10075 ..

Corrières. 625 ..

Campagnac. 625 ..

Douvrin. 625 ..

Douvrin nouv. 1864 ..

Escarpelle. 1300 ..

Epinac. 1400 ..

Ferlay. 9100 ..

Fiennes et Harding. 1550 ..

Lens. 976 25 ..

Liévin. 5440 ..

Meurchin. 976 25 ..

Vicoigne-Neux. 5440 ..

Vendin. 976 25 ..

Thiv. et Fresnes (M.). 976 25 ..

COURS DES HUILES A LILLE.

17 Décembre 1869.

HUILES GRAINES TOURTEAUX

hectolit. hectolit. hectolit.

Colza. 98 25 23 26 50 19 19 50

épuré qq 99 ..

Gill. b. g. 32 37 14 50 15 ..

rouse. 22 24 15 ..

Cameline. 15 15 50 16 50 ..

Chonvre. 20 20 26 .. 30 ..

Lin de p. 75 50 20 26 ..

Liv. gr. et. 74 24 27 25 27 ..

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départ de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 —

9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.04 — 3.31

— 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 —

7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15

— 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22

(jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à

Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 —

Soir : 12.31 — 3.31 (1^{er} et 2^e cl.) — 7.38

— 9.36.

Armentières, Dailleur, Hazebrouck — Matin :

5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement)

9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 —

6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1^{er} et 2^e cl.) —

11.26 — Soir : 6.13.

Dunkerque — Matin : 5.17 — 9.51 —

Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes — Matin :

5.17 — 8.21 — 11.26 — Soir : 12.31 —

6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron) — Matin : 5.47 —

10.13 —